Béziers

Centre Ophtalmologie

Consultations spécialisées par les médecins, suivi d'une pathologie oculaire ou patients adressés par un autre médecin Cabinet SELAS MCO
Les médecins du centre sont installés selon le secteur 2 de la convention médicale de l'Assurance Maladie.
Le médecin fixe librement ses tarifs et peut donc pratiquer des dépassements d'honoraires avec tact et mesure. Nous pratiquons le tiers payant sur la part de la Sécurité Sociale pour tous les patients, le reste à charge de la part mutuelle sera à avancer par le patient. Comme la législation l'impose, les patients bénéficiaires de la C2S (CMU, CMU-C, ACS et AME) bénéficient du tiers payant en totalité et de l'absence de dépassements d'honoraires. L'Assurance Maladie rembourse les consultations et les actes sur la base des tarifs fixés dans la convention médicale. Le montant des éventuels dépassements d'honoraires reste à la charge du patient ou de sa mutuelle. Si un acte non remboursé par l'Assurance Maladie vous est proposé, le médecin doit obligatoirement vous en informer, et établir un devis préalable si le tarif non remboursé dépasse 70€.

Acte	Tarif conventionnel	Dépassement d'honoraire	Tarif total
Consultation spécialisée sans acte technique	23 €	32,10 €	55,10 €
Avis ponctuel de consultant	60 €	25 €	85 €
Vision binoculaire + motricité oculaire	40,02 €	23 €	63,02 €
Biométrie + FO	47,76 €	42,67 €	90,43 €
Tomographie par cohérence optique + fond d'Œil	63,74 €	35,89 €	99,62 €
Ablation de corps étranger + fond d'œil	66,79 €	36,97 €	103,75 €
Laser YAG capsulotomie	83,60 €	46,92 €	130,52 €

Tarification des actes orthoptiques réalisés par le cabinet Béziers Centre Ophtalmologie

Mme Attal Anne-Laure

Vos professionnels de santé pratiquent des honoraires conformes aux tarifs de l'Assurance Maladie. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnel de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.
Si votre professionnel de santé vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie, il doit obligatoirement vous en informer.
Dans le cas prévu ci-dessus où votre professionnel de santé peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, il en détermine le montant avec tact et mesure.

Acte	Part Sécurité Sociale	Part Mutuelle	Total
Bilan orthoptique	23,40 €	15,60 €	39 €
Bilan Neuro-visuel	47,58 €	31,72 €	79,30 €
Bilan amblyopie	24,18 €	16,12 €	40,30 €
Séance de rééducation Orthoptique	12,01 €	8,01 €	20,02 €
Séance de rééducation Amblyopie	10,92 €	7,28 €	18,20 €
Séance de rééducation neuro-visuel (moins de 16ans)	20,60 €	13,72 €	34,42 €
Séance de rééducation neuro-visuel (plus de 16ans)	29,95 €	19,97 €	49,92 €
Périmétrie automatisée	19,19 €	12,79 €	31,98 €
Périmétrie manuelle	17,94 €	11,96 €	29,90 €
Réfraction	12,48 €	8,32 €	20,80 €
Vision des couleurs	9,36 €	6,24 €	15,60 €
Réfraction + Périmétrie automatisée	25,43 €	16,95 €	42,38 €

MCO
Centres d'Ophtalmologie
en Occitanie